

16 au 22 septembre 2024
Semaine de la Mobilité

Dossier
administration publique



Une Semaine de la Mobilité réussie dans votre commune : Pourquoi ?

Depuis 2002, dans toute l'Europe, des dizaines de Villes et Régions se mobilisent pour la Semaine de la Mobilité, du 16 au 22 septembre.

Tout au long de cette semaine, citoyens, entreprises, travailleurs et administrations sont donc invités à privilégier les modes de déplacements actifs et alternatifs pour leurs déplacements quotidiens mais également pour le transport de leurs marchandises.

Et dans votre commune ?

Le relais local est essentiel ! Des trajets de la vie de tous les jours (école, boulangerie, pharmacie, etc.) sont réalisés quotidiennement sur votre territoire. Votre commune est aussi un lieu de départ vers des destinations plus éloignées, et est peut-être traversée par un flux de transit aux heures de pointe.

Par ailleurs, de nombreuses marchandises sont également véhiculées dans votre commune. En ville cela comprend l'approvisionnement des magasins, les livraisons de colis, les matériaux de construction, les déménagements, la gestion des déchets... De nombreuses fonctions vitales de nos villes en dépendent. Alors comment transporter moins, mieux ou autrement ? Il est peut-être temps de se pencher sur des alternatives plus durables, mener d'autres expériences...

En tant qu'administration, vous avez un rôle à jouer pour une transition vers une mobilité des biens et des personnes plus durables. Vous êtes les leviers qui vont faire évoluer les mentalités ! Tout le monde est concerné : qu'il s'agisse des communes rurales ou des grandes villes.

Nous vous incitons aussi à valoriser encore davantage votre politique mobilité en mettant en avant de nouveaux aménagements, en communiquant sur un Plan Communal de Mobilité, en faisant savoir aux citoyens tout ce qui existe pour faciliter leur mobilité au quotidien, etc.

En 2024: la mobilité dans ma commune, ça me transporte!

Cette année, les communes sont mises en avant via leurs initiatives locales marquantes, efficaces et surtout moteur de bien-être pour tous.

En effet que vous soyez citoyen, écolier, travailleur... une mobilité plus active et durable est étroitement liée à votre bien-être :

- Meilleure santé physique et mentale;
- Convivialité via le lien social (lors de covoiturage et transports en commun par ex.);
- Gain de temps sur certains trajets;
- Réduction du stress lié aux embouteillages;
- Environnement plus respirable;
- Pratique plus régulière d'une activité physique (modes actifs : vélo, marche, trottinette, etc.).



Et c'est parti !

Ce document a été conçu dans l'objectif de disséminer les bonnes pratiques des années précédentes et de vous conseiller pour promouvoir un transport durable des personnes et des marchandises. Libre à vous de les modifier et de les adapter aux caractéristiques de votre commune.

Merci à vous qui participez au succès de la Semaine de la Mobilité !

1. Des actions mobilité pour le personnel de votre administration

Le but ? Convaincre un maximum d'employés communaux de se passer de leur voiture pendant la Semaine de la Mobilité en testant d'autres modes de déplacement pour rejoindre l'administration communale : covoiturage entre collègues, marche, vélo, bus, train... L'important est d'impliquer un maximum de membres du personnel communal (y compris des services tels que le CPAS, les bibliothèques, les centres sportifs, etc.).

Quelques idées :

- Faites parvenir une lettre du Collège et du Bourgmestre à tout le personnel pour les inciter à participer et à impliquer les chefs de service. Parlez-en à vos collègues. Si le ou la Bourgmestre et/ou un ou plusieurs Echevin(e)s (ou mieux tout le Collège) s'engagent à participer, c'est un incitant de taille pour motiver vos collègues !
- Organisez une balade exploratoire pour les élus.
- Utilisez tous les moyens de communication internes (Intranet, newsletter, mails « tous agents », valves, etc.).
- Offrez des incitants au personnel communal : places de parking réservées aux covoitureurs, prêt de vélos de service, prêt de vélos électriques et/ou pliants, entretien gratuit des vélos particuliers, cadeau d'un abonnement mensuel de train et/ou de tickets de bus, gravure gratuite de vélos, formation « à vélo dans le trafic »...
- Offrez le petit déjeuner à tous les employés communaux qui ont délaissé la voiture en solo.

- Organisez une balade à vélo pour le personnel communal. N'hésitez pas à lier ce genre d'initiative à un teambuilding ou à un moment convivial entre collègues.
- Relayez les informations sur les modes de déplacements alternatifs pour rejoindre l'administration communale depuis d'éventuels parkings de délestage ou depuis la gare. Profitez de la Semaine de la Mobilité pour réaliser une fiche d'accessibilité complète qui profiterait à vos agents et aux visiteurs.
- Si ce n'est pas encore le cas : inscrivez votre commune sur carpool.be en tant qu'entreprise et incitez les employés communaux à covoiturer. Infos : www.carpool.be/fr.
- Partagez les bonnes expériences des fonctionnaires sur les réseaux sociaux de la commune.
- Valorisez les employés communaux qui relèvent un Défi Mobilité en dressant le portrait de l'un d'eux dans le journal communal ou en proposant aux médias locaux de les rencontrer.
- Organisez des tests de vélo à assistance électrique, trottinettes, vélo cargo... sur le temps de midi.
- Mettez en place un concours entre les différents services : selfies, vidéos... N'hésitez pas à demander à un vélociste local de sponsoriser le concours en offrant un lot.
- Proposez aux employés d'encoder les kilomètres parcourus à vélo, en bus, en covoiturage... afin de montrer l'économie réalisée en termes de CO2 ou de finances. Utilisez ces chiffres pour communiquer vos progrès, comme : une économie de 300 €/an est égale à un weekend en amoureux dans les Ardennes. Et pourquoi pas reverser le total des km parcourus en euros à une association ? En général, les plateformes de covoiturage proposent ce calcul dans leurs applications, mais vous pouvez aussi utiliser celui de la Wallonie qui vous calcule également les économies financières réalisées grâce à un changement de mobilité (mobilite.wallonie.be, [rubrique outil/calculateur](#)).
- Valorisez les incitants proposés par la commune pour les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et ce non seulement pour les trajets domicile-travail mais également pour les missions de service. Ex : frais de déplacements remboursés, parkings, flotte de vélo existante...

- Organisez un concours pour encourager la marche dans votre administration. Les marcheurs seraient équipés d'un podomètre qu'ils pourraient ensuite conserver. Et pourquoi pas utiliser ce podomètre comme une monnaie : les pas économisés permettent aux utilisateurs de s'offrir une petite douceur dans votre cafétaria (1.000 pas = un jus de fruit), ou lors d'un barbecue organisé pour les participants (50.000 pas sur la semaine = un hamburger offert)...

2. Des actions mobilité pour vos citoyens

En tant que citoyen, la mobilité nous concerne tous, tous les jours, et dans chaque déplacement quotidien. Les actions locales ont un impact immédiat et peuvent faire évoluer les mentalités de manière concrète et durable.

Valorisez l'existant !

- Pensez à ce qui se fait toute l'année pour la mobilité : disposez-vous d'un Plan Communal de Mobilité ? Existe-t-il une navette rurale (bus locaux) ? Un service adapté aux personnes à mobilité réduite ? C'est l'occasion de communiquer de nouveau sur les services déjà mis en place.
- Relayez les informations sur les modes de déplacement alternatifs pour joindre les différentes écoles de la commune.
- Mettez en valeur votre réseau modes doux : organisez des balades guidées à pied, à vélo, en roller, etc. sur un chemin du RAVeL ou autres, un parcours vélo, une piste de rollers...

Inaugurez de nouvelles infrastructures ou lancez une action sur le long terme

- Vous avez/allez avoir de nouveaux aménagements cyclables? Un dépôt minute a été aménagé devant une école ? Faites-en la promotion ou organisez une séance d'inauguration pendant la Semaine de la Mobilité !
- Mettez en évidence un Sens Unique Limité, un nouveau marquage ou une Rue cyclable.
- Profitez de la Semaine de la Mobilité pour démarrer une action qui s'étalera sur toute l'année.
- Inaugurez un nouvel itinéraire facilitant la mobilité douce et communiquez-le vers les habitants.
- Inscrivez-vous à [l'action de l'asbl Tous à Pied \(en collaboration avec la Wallonie\) et recevez le label «commune piétonne».](#)

Organisez un événement

- Pensez éventuellement à intégrer la Semaine de la Mobilité à un événement existant. Cela vous permettra de mutualiser les forces pour l'organisation et la communication.
- Organisez une balade rurale intergénérationnelle à pied, à vélo, en trottinette...
- Valorisez les transports publics de votre commune par une action festive.
- Mettez en place une journée sans voiture (par exemple le dimanche) dans toute la commune, ou seulement dans une partie significative de celle-ci.
- Organisez une bourse aux vélos, rollers, trottinettes d'occasion...
- Proposez une balade à pied ou à vélo intergénérationnelle (aînés et enfants), en prévoyant des passages pour les poussettes, les voiturettes et les différents PMR.
- Organisez des balades guidées à pied, à vélo, en roller de chemins du RAVeL ou autres, un parcours vélo, une piste de rollers ...
- Pensez à proposer aux vélocistes ou autres indépendants de participer à l'évènement.

Invitez les citoyens à tester d'autres modes de transport

- Opération « croissant » : faire un partenariat avec les boulangeries locales (ou autre magasin de proximité) pour offrir un croissant à tous ceux qui viendraient à vélo faire leurs courses un jour de la semaine.
- Réservez des places de covoiturage à des endroits clés de la commune pour les covoitureurs.
- Sensibilisez les écoles, pôle important de la mobilité locale, et organisez avec elles un circuit à pied ([pédibus](#)) et/ou à vélo ([vélobus](#)) dans les alentours des différentes écoles de votre territoire. Vous pouvez leur proposer différentes aides afin de les soutenir dans leurs actions.
- Proposez aux citoyens des tests de vélos électriques lors d'événements.

- Organisez une formation à vélo dans le trafic conjointe « parents-enfants» (organisée par le GRACQ par exemple)
- Faites connaître les différentes formules d'autopartage en organisant des séances d'information pour les citoyens avec des opérateurs. Exemples : le Cozycar-on-tour (<https://www.mpact.be/fr/service/cozywheels/>) ou Wibee, le système de voitures partagées entre voisins (www.wibee.be).
- Revalorisez la marche à pied en diffusant des informations sur le sujet (disponibles auprès de l'asbl Tous à pied), sans oublier d'impliquer les personnes à mobilité réduite qui sont un public trop souvent oublié (www.tousapied.be).

Impliquez différents acteurs de la commune

- Proposez à une personnalité connue qui habite la commune de parrainer un événement mobilité. Exemple : un footballeur de l'entité va rencontrer les classes de telle ou telle école qui organise un ramassage scolaire à pied ou à vélo.
- Proposez à des associations de lancer leurs propres actions mobilité : via la Maison de quartier, la Maison de jeunes, les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs, le service d'aide en milieu ouvert (AMO), etc.
- Organisez un pique-nique géant en invitant les citoyens et en leur proposant de se joindre à vous en venant en mode de transport alternatif.
- Collaborez avec le GAL de votre région pour mettre en place des actions.

Vous avez d'autres idées ? Toute autre action est évidemment la bienvenue !



3. Des actions mobilité pour le transport de marchandises

En tant qu'administration publique, vous avez les moyens de mettre en place des actions afin de favoriser un transport de marchandises plus durable et respectueux de l'environnement dans votre commune.

Quelques idées :

- Adoptez des mesures urbanistiques/réglementaires pour permettre l'intermodalité, l'utilisation de modes de transport alternatifs à la route.
- Réalisez des aménagements urbains qui intègrent le transport de marchandises durable.
- Communiquez pour mettre en avant les entreprises utilisant des modes de transport alternatifs à la route ou l'intermodalité en parlant d'eux sur les différents canaux de communication de votre administration.
- Mettez en avant des projets de votre administration pour lesquels l'intermodalité ou des modes de transport alternatifs ont été utilisés.
- Intégrez des critères concernant le transport de marchandises dans l'attribution des marchés publics, dans le Plan Communal de Mobilité, dans le Plan Stratégique Communal.
- Créez des infrastructures dédiées telles qu'un « eco package hub » dans le centre des villes, communes : les colis sont livrés à cet endroit et les livraisons chez les acheteurs se font à vélo ou à pied.
- Elaborez une charte à l'attention de commerçants, d'entreprises prévoyant un engagement à l'utilisation de modes de transport durables pour le transport de marchandises.
- Achetez des vélos cargos pour les mettre à disposition des entreprises de votre commune ou offrez des subventions ou des « chèques vélo-cargo » aux commerçants pour l'achat de vélos cargos. [Sachez que la Wallonie offre également une prime pour ce type d'achats.](#)
- Faites livrer vos services communaux de manière durable.
- Instaurez des restrictions d'accès (zones piétonnes/cyclables/basses émissions ou en taille/poids des véhicules) et créez des zones d'arrêt spécifiques pour les vélos cargos.

- Lancez une campagne de sensibilisation sur l'impact du transport de marchandises sur l'environnement et les alternatives moins polluantes et plus durables (bientôt sur notre site: [le calculateur mobilité des marchandises](#)).
- Organisez une conférence pour les entreprises sur les changements de logistique qui peuvent être mis en place pour un transport durable des marchandises.

4. Relevez le Défi avec vos collègues ou vos citoyens !

Mettez en place des actions de sensibilisation à destination des employés de votre commune ou bien de vos citoyens et inscrivez-vous au **Défi Mobilité des Administrations publiques**. Toutes les actions sont prises en compte, qu'elles soient organisées pour vos employés communaux ou vos citoyens.

Inscrivez-vous et remportez le Prix Défi de la Semaine de la Mobilité pour les administrations publiques. Plusieurs lots sont à gagner : un vélo à assistance électrique, un vélo pliable, des trottinettes électriques...

Infos et inscriptions sur semaine.mobilite.wallonie.be.

5. Le Défi des Ecoles : "Ma classe se mobilise"

Le Service public de Wallonie, via sa cellule Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière (EMSR), propose aux écoles de votre territoire de participer au **Défi Mobilité des Ecoles**: que ce soit par une seule classe, plusieurs, voire toute l'école. Il s'agit de convaincre un maximum d'élèves de changer leurs habitudes de mobilité.

Ce Défi des Ecoles est ouvert aux établissements de l'enseignement primaire et secondaire, de tous réseaux, situés sur le territoire de la Wallonie.

La participation des parents constitue un gage de succès et permettra aux jeunes de sensibiliser toute la famille à la mobilité douce.

Comment pouvez-vous aider? Incitez les écoles :

- Envoyez une lettre à toutes les écoles pour les inciter à participer au Défi Mobilité des Ecoles.

- Proposez aux écoles candidates des « incitants » offerts par le collège communal : un accord avec un vélociste local pour entretenir gratuitement leurs vélos, des tickets de bus ou de train pendant la Semaine, un vélo électrique prêté pendant une semaine à un Directeur ou une Directrice...
 - Prévoyez de remettre des prix aux écoles participantes. Exemple : le bus communal offert pour une excursion !
 - Indiquez les moyens que votre commune peut offrir aux écoles pour soutenir leur action. Exemple : la procédure à suivre pour les écoles qui souhaiteraient interdire aux voitures l'accès de la rue de l'école, un ou plusieurs jour(s) de la semaine (bien entendu quand la configuration le permet).
 - o Pour vous aider, découvrez notre Cemathèque: Comment mettre en place une Rue scolaire (Site mobilite.wallonie.be rubrique [CeMathèque](#)).
 - Soutenez les écoles en relayant leurs actions : Annoncez ces actions sur votre site web, dans le journal communal, les réseaux sociaux de la commune, via le journal et/ou le site web de l'association des parents, etc.
 - Organisez une remise du Brevet du cycliste dans les écoles.
- Infos et inscriptions sur semaine.mobilite.wallonie.be.

6. Mettez les entreprises au Défi !

Le Service public de Wallonie, la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) et les Cellules syndicales de Mobilité proposent à toute entreprise publique, privée ou parc d'activité économique de se joindre au **Défi Mobilité des Entreprises/Représentants des travailleurs**.

Les entreprises avec les actions les plus originales, pertinentes et efficaces se verront récompensées non seulement par une couverture médiatique mais également par de magnifiques prix offerts par la Wallonie.

Infos et inscriptions sur semaine.mobilite.wallonie.be.

Incitez les entreprises sur votre territoire à participer au Défi Mobilité d'entreprises en leur envoyant le Guide pratique à destination des entreprises.

Bénéficiez également de l'aide de nos partenaires :

[La Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises \(UWE\)](#)

[Les Cellules syndicales de Mobilité \(CEPAG et CSC\)](#)

Infos et documentation sur semaine.mobilite.wallonie.be

7. Pourquoi et comment communiquer ?

Organiser des actions, c'est bien. Mais le faire savoir, c'est encore mieux !

Prenez le temps de faire connaître aux citoyens de votre commune les actions de votre Semaine de la Mobilité ! Et tentez de les impliquer au maximum.

- Règle d'or : parlez-en autour de vous. Le bouche-à-oreille est le vecteur de communication le plus efficace ! Vous pouvez commencer dès maintenant à recruter des participants aux différentes actions. N'hésitez pas également à informer vos collègues directs du programme de la Semaine de la Mobilité.
- Faites-vous connaître de votre service de communication si vous en avez un, ce sont bien souvent les meilleures personnes pour répercuter vos initiatives.
- Prenez le temps de lister et d'utiliser les différents outils de communication qui sont mis à votre disposition : site web, réseaux sociaux, journal communal, intranet, etc.
- Valorisez les familles, les employés communaux, les écoles et les entreprises participants en postant leurs événements sur les réseaux sociaux, en leur proposant de réagir, de livrer leurs impressions, de partager leur expérience.
- Si des familles, des classes ou des employés communaux se lancent un défi mobilité, répercutez ce défi dans vos outils de communication avec des photos, des impressions, des témoignages, ...
- Laissez libre cours à votre créativité !

Comment faire parler de vos initiatives dans les médias ?

- Vous pouvez contacter – dès cet été - le correspondant local des journaux régionaux (L'Avenir, La Nouvelle Gazette/La Meuse/La Province, Proximag, Vlan...) et la télévision locale en leur proposant de rencontrer les familles, les écoles, les employés communaux qui le souhaitent avant de débiter leurs actions.
- N'hésitez pas à proposer aux journalistes de rencontrer les participants aux différentes actions Mobilité au début et à la fin de la Semaine de la Mobilité pour dresser le bilan de leur expérience et en faire profiter d'autres familles.

- L'intérêt de la presse locale sera bien entendu renforcé si des personnalités de votre commune jouent le jeu en se passant de leur voiture pendant une semaine (ou une partie de la semaine).
- Et pourquoi ne pas leur proposer de parrainer le personnel communal, les élèves, les familles qui participeront aux actions ? Tentez d'impliquer le ou la Bourgmestre, des Echevins, un Directeur d'école, le Président d'un club sportif, un médecin populaire, une personnalité sportive, un journaliste...

Quels sont les outils mis à votre disposition ?

Un kit de communication complet est en ligne sur le site : semaine.mobilite.wallonie.be. Vous pourrez y télécharger :

- L'affiche de cette édition 2024 ;
- Les logos et visuels de la Semaine de la Mobilité 2024 ;
- Un banner pour votre site internet ;
- Des textes génériques et de l'information pour réaliser vos communiqués de presse (juillet 2024).

Retour sur investissement

Il est toujours pertinent après la Semaine de la Mobilité de prendre un peu de temps pour évaluer vos actions et votre communication afin de constater ce qui fonctionne et ce qui peut être amélioré.

Enfin, après une Semaine de la Mobilité plus que chargée, regardez le travail accompli et **félicitez-vous !** Grâce à vous, la mobilité de votre commune a fait un pas dans la bonne direction : celle d'une mobilité plus durable.

8. Vous n'êtes pas seul(e) !

Informez les citoyens qu'il existe, pour chaque mode de transport, des partenaires de la mobilité qui peuvent les renseigner sur d'éventuels changements de mode de déplacement.

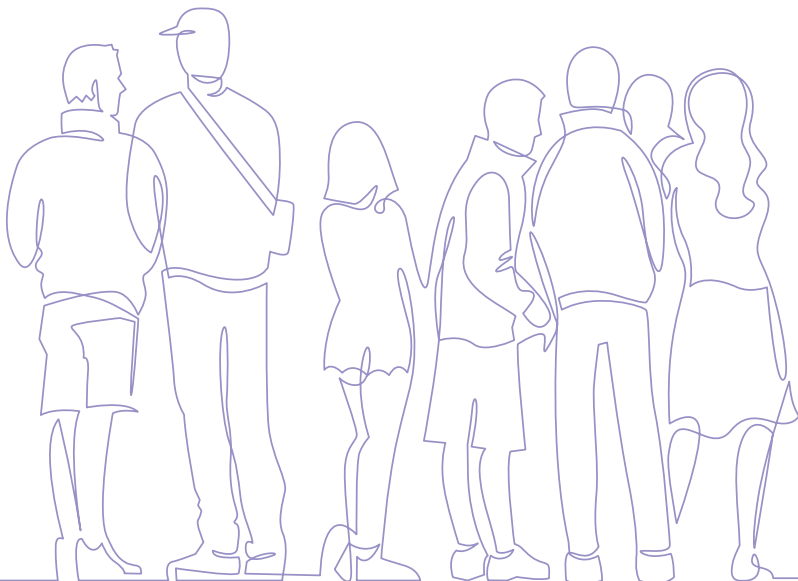
Vous les retrouverez tous sur notre site mobilite.wallonie.be, rubrique « [acteurs](#) ».

Nous sommes là pour vous soutenir, vous encourager et vous conseiller !

N'hésitez pas à demander l'aide de notre équipe par mail pour nous demander de...

- Relire votre communiqué de presse et suggérer des améliorations ;
- Vous donner des idées d'actions à mettre en place ;
- Répondre à vos questions concernant le kit de communication ;
- Adapter certains outils ;
- Vous encourager et vous booster !

IMPORTANT : n'oubliez pas de nous signaler vos projets pour que nous en fassions également la promotion. Le moyen le plus facile de le faire étant de remplir le très court formulaire en ligne pour vous inscrire au Défi Mobilité des Administrations publiques.





Avril 2024

Editeur responsable: Etienne Willame Directeur général du SPW Mobilité et Infrastructures

Boulevard du nord 8 - 5000 namur

Numéro de dépôt légal: D/2023/11802/99

Texte et mise en page: SPW Mobilité et Infrastructures

Contact

Service public de Wallonie

Coordination générale de la Semaine de la Mobilité
semaine.mobilite@spw.wallonie.be
Semaine.mobilite.wallonie.be



Retrouvez toutes les informations relatives à la Mobilité sur mobilite.wallonie.be



Rejoignez-nous sur facebook facebook.com/wallonieMobilite



Suivez-nous sur Instagram Walloniemobilite



Abonnez-vous à notre chaîne Youtube youtube.com/WallonieMobilIT



Avril 2024

Editeur responsable: Etienne Willame Directeur général du SPW Mobilité et Infrastructures
Boulevard du nord 8 - 5000 namur
Numéro de dépôt légal : D/2023/11802/99

Texte et mise en page: SPW Mobilité et Infrastructures